



## Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/48/499  
13 octobre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

---

Quarante-huitième session  
Point 9 de l'ordre du jour

### DEBAT GENERAL

Lettre datée du 13 octobre 1993, adressée au Secrétaire général  
par le Ministre des relations extérieures de la République du  
Zaïre

La délégation de la République du Zaïre que je conduis à la quarante-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale a pris connaissance de la lettre du 11 octobre 1993 (A/48/493) que vous adresse la Mission permanente de la Belgique, au nom du Conseil des Communautés européennes.

La délégation du Zaïre exprime son indignation contre les insinuations contenues dans cette lettre et tient à signaler à l'attention des Etats Membres qu'elle est l'unique délégation nantie des pleins pouvoirs signés par le Président de la République du Zaïre, autorité reconnue tant par la Conférence nationale souveraine que par la communauté internationale.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 9 de l'ordre du jour.

Le Ministre des relations extérieures

(Signé) Mpinga KASENDA

-----